

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2013 N°4  
10 janvier 2013

- Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature  
**DT Nord Pas-de-Calais**

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur territorial Nord Pas-de-Calais de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,  
Vu le code des transports,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies Navigables de France  
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 16 et 17,  
Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 décembre 2012 du Directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires  
Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du Directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à:

- Monsieur Mathieu DEWAS, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts,  
Directeur Adjoint et Directeur des Subdivisions
- Madame Aurélie MILLOT, Attachée Principale Administrative,  
Secrétaire Générale,
- Madame Sandrine BROCHET-GALLIN, Attachée Principale Administrative,  
Secrétaire Générale Adjointe,

à l'effet de signer en mon nom,

l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du Directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, sous réserve de m'en rendre compte.

#### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Christian JUNG, R.I.N hors Catégorie  
Chef du Service Qualité Sécurité Communication,
- Madame Catherine FOCRET PLANCKE, Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat,  
Chef du Service Exploitation Maintenance,
- Mme Elodie RENOULT, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,  
Adjointe du chef du Service Exploitation Maintenance,
- Madame Catherine JACQUART, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,  
Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- Monsieur Charles BIZIEN, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat,  
Adjoint au Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- Monsieur Guy ARZUL, agent VNF N8,  
Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,
- Mme Sabine VAN HONACKER, agent VNF N7,  
Adjointe du Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,

à l'effet de signer en mon nom,

l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du Directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, à l'exception du paragraphe III, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et sous réserve de m'en rendre compte.

37 rue du Plat  
boîte postale 725  
59034 Lille cedex  
téléphone : 03 20 15 49 70  
télécopie : 03 20 15 49 71

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.  
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,  
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,  
tva intracommunautaire FR 215 520 17 303, Siret 552 017 303 00 207.  
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF Lille, ouvert à la Trésorerie  
Générale du Nord n° 10071 59000 00001004016 82

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires ci-dessus désignés, la délégation de signature est exercée par l'intérimaire désigné par mes soins.

**Article 4 :**

Les personnes désignées ci-dessous auront la faculté de tenir un carnet de bons de commande sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique dans la limite de 2.000 €HT.

**Service Développement de la Voie d'Eau :**

- M. Régis WALLYN, N7, responsable de l'agence territoriale de développement de Dunkerque
- M. Jérôme BAUDY, N6, responsable de l'agence territoriale de développement de Douai

**Service Exploitation Maintenance :**

- M. Jean-Michel FOURMAINTRAUX, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable de l'unité gestion hydraulique

En cas d'urgence, dans le cadre des astreintes dites de premier niveau, les Chefs d'équipe, les Contrôleurs et les Techniciens, peuvent engager des dépenses dans la limite de 2.000 € HT. Un montant supérieur peut être engagé après avoir reçu l'accord du cadre d'astreinte.

**Article 5 :**

Délégation de signature, en mon nom, est donnée à

- M. Jean-Michel ROPITAL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

*en cas d'absence ou d'empêchement* de M. Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Yves BACHELET, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable du pôle exploitation-maintenance, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

*en cas d'absence ou d'empêchement* de Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Christian REGNIEZ, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable de l'antenne de Dunkerque, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

- M. Alain LEBEK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat, responsable par intérim de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

*en cas d'absence ou d'empêchement* de M. Alain LEBEK, délégation de signature est donnée à Stéphane DESBUISSON, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable, responsable de l'antenne de Lille, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

Pascal LENOIR, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

- M Patrice OGER, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut-Saint-Quentin

*en cas d'absence ou d'empêchement* de M Patrice OGER, délégation de signature est donnée à

Alain LEFEBVRE, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable de l'antenne de Cambrai

Michel LANNOY, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable de l'antenne de Berlaimont,

Bernard GLORIEUX, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable, responsable du pôle immobilier et environnement de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut- Saint-Quentin,

à l'effet de, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, non constitutives de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée n'excédant pas 8 ans, une superficie inférieure à 10 hectares et dont le montant de redevance annuelle est inférieure à 3.000 €

37 rue du Plat  
boîte postale 725  
59034 Lille cedex  
téléphone : 03 20 15 49 70  
télécopie : 03 20 15 49 71

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.  
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,  
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,  
tva intracommunautaire FR 215 520 17 303, Siret 552 017 303 00 207.  
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF Lille, ouvert à la Trésorerie  
Générale du Nord n° 10071 59000 00001004016 82

- Accorder toute convention d'usage n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure à 20 hectares
- Signer les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission, des bons et lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci dessus attribués
- prendre tout acte et décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci dessus attribués

**Article 6 :**

Délégation de signature est donnée à

- M. Rémi DURIBREUX, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- Mme Valentine BAYLE, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Xavier THOREL, agent VNF N6, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Gauthier LAGACHE, Ingénieur Etude et Fabrication, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Thomas MOMBER , Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule opérationnel 1 du Service Maitrise d'Ouvrage,
- M. Serge LE GARZIC, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de la cellule opérationnelle 2 du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Patrick DELBARRE, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de la cellule dragages du Service Maitrise d'ouvrage,
- M. Côme VERGEZ, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de la cellule Méthode – Qualité Stratégie du Service Maitrise d'Ouvrage
- Mme Edith DUBRULLE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, responsable de la cellule programmation et gestion financière du service maîtrise d'ouvrage
- Mlle Stéphanie FACHE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle de classe normale du Développement Durable, responsable de la cellule des Moyens Généraux du Secrétariat Général  
*en cas d'absence ou d'empêchement* de Mlle Stéphanie FACHE, délégation de signature est donnée à Mme Cécile SIX, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, de la cellule Moyens Généraux / Logistique du Secrétariat Général
- M. Denis STRICHER, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable du pôle d'appui régional Service Exploitation Maintenance,  
*en cas d'absence ou d'empêchement* de Denis STRICHER, délégation de signature est donnée à Jean-Lou ROMMENS, Technicien Supérieur ePrincipal du Développement Durable, du Service Exploitation Maintenance,
- M. Rodolphe CHIROL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, Chef de la cellule valorisation du patrimoine immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau,

37 rue du Plat  
boîte postale 725  
59034 Lille cedex  
téléphone : 03 20 15 49 70  
télécopie : 03 20 15 49 71

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.  
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,  
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,  
tva intracommunautaire FR 215 520 17 303, Siret 552 017 303 00 207.  
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF Lille, ouvert à la Trésorerie  
Générale du Nord n° 10071 59000 00001004016 82

*en cas d'absence ou d'empêchement* de M. Rodolphe CHIROL, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GUILLOINEAU, agent VNF N5, adjoint au chef de cellule valorisation du patrimoine immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau ,

- M. Mario BARBIEUX, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable de la cellule Aménagement Tourisme, du service Développement de la Voie d'Eau,

- M. Guillaume GUERILLOT, Attaché principal administratif, responsable de la cellule Organisation du Transport Fluvial

- M. Eric DUMORTIER, agent VNF N7, responsable de la cellule Prospection Filières

- Mme Alexandra AUTRICQUE, agent VNF N6, responsable de la cellule Communication - Documentation du Service Qualité Sécurité Environnement,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences

1-les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission, des bons et lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

2- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci dessus attribués

3- prendre tout acte et décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci dessus attribués

#### **Article 7 :**

Délégation de signature est donnée à M. Régis BERTHE, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, Chef du CRCE du Secrétariat Général dans le cadre de l'exécution de la décision portant désignation des ordonnateurs secondaires du 31 décembre 2012, à l'effet :

- d'effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement
- de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement et à la liquidation des dépenses et des recettes, à l'exception des actes d'exécution en dépenses et recettes des décisions ou conventions signées par les autorités compétentes du siège de l'établissement prévoyant expressément une exécution par la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France, ainsi que les documents relatifs l'ordonnancement et à la liquidation de la Taxe hydraulique

*en cas d'absence ou d'empêchement* de M. Régis Berthe, délégation de signature est donnée à M. Laurent ZALIK, Secrétaire d'Administration et de Contrôle de classe supérieure du Développement Durable, adjoint au Chef du CRCE du Secrétariat Général

#### **Article 8 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France

37 rue du Plat  
boîte postale 725  
59034 Lille cedex  
téléphone : 03 20 15 49 70  
télécopie : 03 20 15 49 71

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.  
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,  
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,  
tva intracommunautaire FR 215 520 17 303, Siret 552 017 303 00 207.  
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF Lille, ouvert à la Trésorerie  
Générale du Nord n° 10071 59000 00001004016 82

Lille, le 02 janvier 2013

Le Directeur territorial de VNF,

**Signé**

Jean-Pierre DEFRESNE

37 rue du Plat  
boîte postale 725  
59034 Lille cedex  
téléphone : 03 20 15 49 70  
télécopie : 03 20 15 49 71

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.  
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,  
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,  
tva intracommunautaire FR 215 520 17 303, Siret 552 017 303 00 207.  
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF Lille, ouvert à la Trésorerie  
Générale du Nord n° 10071 59000 00001004016 82